



**FINANCEMENT
DES INVESTISSEMENTS
dans les
DEPARTEMENTS D'OUTRE MER**

SOMMAIRE

- CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE
- CADRE INSTITUTIONNEL
- ETAT DES LIEUX ET BESOINS D'INVESTISSEMENT
(Cas de la Martinique)
- FINANCEMENT DES PROJETS
- PERSPECTIVES & CONCLUSION

CONTEXTE GEOGRAPHIQUE (1)

Les départements d'outre-mer (DOM)



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE (2)

- **POPULATION CONCERNEE** (au 01/01/2005) – 1 860 000 hab
 - Martinique: 400 000 habitants
 - Guadeloupe: 460 000 habitants
 - Guyane: 200 000 habitants
 - Réunion: 780 000 habitants
- **RELIEF ACCIDENTE ET PRECIPITATIONS TROPICALES,**
 - Martinique: pluviométrie annuelle comprise entre 300 et 9 000 mm/an
 - Guadeloupe: pluviométrie annuelle comprise entre 100 et 6 000 mm/an
 - Guyane: pluviométrie annuelle comprise entre 1500 et 4000 mm/an
 - Réunion: pluviométrie annuelle comprise entre 1000 et 11 000 mm/an
- **ALEAS LIES AUX RISQUES NATURELS**
 - Cyclones, tremblements de terre, volcans)
- **RESSOURCES EN EAU**
 - Majoritairement des eaux de surface: peu de diversité (donc faible sécurisation)
- **MAUVAISES REPARTITIONS**
 - Espaces et temps
- **MILIEUX SENSIBLES = critères de rejet exigeants**
 - Rivières, mers, mangroves,...

LE CADRE INSTITUTIONNEL

- Statut colonial devenu départemental en 1946
- Les DOM font partie des **Régions Ultra Périphériques (RUP)** de l'Europe (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Açores, Madères, Canaries...)
- Classement en Objectif 1: en retard de développement: PIB < 75% de celui de l'Europe
- Soumis au calendrier et au règlement des fonds européens
 - Contractualisation tous les 6 ans
 - Classement par objectif
 - Des objectifs réajustés

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE (1)

- Champ d'application de la loi sur l'eau de 1964 limité à l'Hexagone
- En conséquence:
 - Retard dans la mise en place des comités de bassin
 - Inexistence d'agences de bassin
 - Pas de prélèvement de surtaxe (de prélèvement ou de pollution) avant 2005

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE (2)

- Application de la loi sur l'eau de 1992:
 - Prise en compte des DOM et de l'organisation par bassin versant
 - Création du comité de bassin en 1996
- Réalisation des SDAGE : Martinique 2001
- Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer
 - Mise en place d'un office départemental de l'eau en 2002
 - Mise en place de redevance prélèvement (en cours)
- Exigences réglementaires européennes (nouvelles normes sanitaires, délais,...)

LE CAS DE LA MARTINIQUE

PIB par habitant	Montant en €	%
Europe	21 125	La Martinique: 63 % du PIB français 75 % du PIB de l'Europe
France	24 800	
Martinique	15 800	

BESOINS D'INVESTISSEMENT SUR LES 6 PROCHAINES ANNEES (2007-2013) MARTINIQUE (1)

Besoins en financement

- En eau potable: 120 M€
 - Des stations âgées (construites de 1939 – 1970), dépassées et vétustes à moderniser
 - Des réseaux à fiabiliser : rendement à améliorer
- En assainissement collectif : 220 M€
 - Taux de raccordement insuffisants (environ 50%) : des réseaux à développer
 - Des STEP âgées, en mauvais état, avec des niveaux de rejet insuffisants notamment en terme d'élimination de l'azote, du phosphore et des bactéries
- En assainissement non collectif : 36 M€
 - Environ 45 000 fosses septiques dont 99% de non-conformités. Réhabilitation urgente d'un coût de 36 M€ (~8000 € / habitation)

BESOINS D'INVESTISSEMENT SUR LES 6 PROCHAINES ANNEES (2007-2013) MARTINIQUE (2)

Estimation du volume des opérations susceptibles d'être prises en compte dans le futur Programme Opérationnel (P.O)

- En eau potable: 60 M€
- En assainissement : 80 M€

Soit une prise en compte inférieure à 50 % des besoins

FINANCEMENT DES PROJETS (1)

- DANS L'HEXAGONE :
 - Agences de bassin et Départements
 - EPCI

● *Les chiffres reportés sur les tableaux sont moyennes fournies par les agences de l'eau*

EAU POTABLE	Études	Travaux	EAUX USEES	Études	Travaux
Agences de l'Eau Départements	60 %	40 %	Agences de L'eau Départements	60 %	65% (STEP) 30 – 35% (réseaux)
EPCI	40 %	60 %	EPCI	40 %	35 à 65%

FINANCEMENT DES PROJETS (2)

CONTRATS DE PLAN :

- programmation sur 6 ans
 - Europe, État, Région, Département
 - EPCI ou Établissement Public

Cadrés par les objectifs fixés par l'Europe

EAU POTABLE	Etudes	Travaux	EAUX USEES	Etudes	Travaux
Europe État Région Département	90%	55%	Europe État Région Département	90%	70%
EPCI	10%	45%	EPCI	10%	30%

FINANCEMENT DES PROJETS (3)

- Surcoût des infrastructures par rapport à l'hexagone +65% en raison:
 - Coût du transport
 - Concurrence insuffisante au niveau des appels d'offres
- Prix moyen eau/m³ AEP +EU environ 3,00 € TTC)
- Équivalent à celui de la Métropole mais important par rapport PIB

PERSPECTIVES

- Intégration des pays de l'Est (70% du PIB CEE)
- Diminution du PIB moyen de l'Europe (-15%)
- Nouvelle répartition des fonds DOCUP (-15%)
- Un désengagement de l'État avec une décentralisation qui grève le budget des Collectivités
- Un décalage toujours croissant entre un retard structurel historique,
- Des contraintes de mise aux normes,
- Une capacité limitée de financement des EPCI,
- Et un contexte socio-économique de plus en plus difficile.

EN CONCLUSION...

- Entre 1946 et 2006, de nombreux efforts consentis pour la réalisation et l'amélioration des infrastructures d'Eau Potable et d'Assainissement.
- Une participation plus importante de l'abonné et un maintien significatif des financements complémentaires (État et Europe).
- Adaptation du référentiel unique et des indicateurs de performance aux spécificités de nos Régions.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

- Présenté par:

- Gentil EREPMOC, Président du SICSM (epa972@sicsm.mq)
- Yvon PACQUIT, Président d'ODYSSI (odyssi@odyssi.fr)